



C.S.A – SJ - Formation Spécialisée

Déclaration Liminaire :

du 9 Octobre 2025

**Monsieur le Premier président de l'instance,
Mesdames, Messieurs,**

C'est l'automne et les feuilles tombent doucement pour nous rappeler à travers les saisons que le temps passe inexorablement. Le temps passe et les engagements de 2023, 2024 et une partie de ceux de 2025 devraient être tous bouclés, mais non il reste encore des efforts à fournir. Nous ne voyons pas la moindre date proposée pour le référentiel suicide, pourtant il est d'une importance primordiale pour notre ministère.

► **FO Justice** continuera de vous rappeler combien cet engagement est important pour nos collègues.

L'Outre-Mer est loin de nous, et si nous ne pouvons que constater avec satisfaction le travail qui a été fait pour nos collègues de Mayotte, nous nous demandons s'il faudra attendre qu'un cyclone frappe les côtes guyanaises pour que notre ministère réalise la gravité de la situation que vivent nos collègues, car ce n'est pas l'orage et la foudre qui risquent de leur tomber dessus mais l'électrocution directement dans les bureaux avec des câbles qui baignent dans l'eau.

► **FO Justice** sera toujours présent aux côtés de nos collègues ultramarins pour défendre leurs droits à travailler en toute sécurité et sérénité dans les juridictions.

Nous avons lu avec attention le projet de guide pour l'amélioration du temps d'audiences, nous espérons juste que toutes les préconisations seront suivies dans les juridictions, car parfois les guides restent dans les devantures des bibliothèques des tribunaux et prennent la poussière. Ces mêmes bibliothèques où nos psychologues des services judiciaires reçoivent souvent nos collègues pour des entretiens qui sont de plus en plus nombreux. Et dans ces entretiens c'est les mauvaises conditions de travail, l'usure et la fatigue de nos collègues qui cherchent de la reconnaissance dans leur travail, qui revient inéluctablement.

► **FO Justice** sera toujours à l'écoute de nos collègues et continuera de vous faire remonter les difficultés croissantes qu'ils rencontrent au quotidien.

La formation de premier secours et en santé mentale doit rester une de vos priorités, nos collègues doivent savoir comment intervenir en cas de problème de santé sur le lieu de travail et savoir reconnaître un collègue en difficulté psychologique. Huit suicides et tentatives de suicide dans une année, ce chiffre ne doit pas être minimisé c'est déjà beaucoup trop au moment où nous apprenons qu'une collègue de Toulon vient de faire une tentative sur son lieu de travail.

FO JUSTICE sera toujours au côté de nos collègues en difficulté et nous continuerons à nous battre pour que leur parole soit entendue !

FO Justice – le 9 Octobre 2025

